

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et déposée sur la Table:—

La *North Empire Fire Insurance Company* demande l'adoption d'une loi qui rende valide l'émission d'actions de son capital social pour les échanger avec des actions de la *Canada West Fire Insurance Company* et qui augmente les pouvoirs que lui confère sa charte.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité de Sélection chargé de choisir les sénateurs qui doivent faire partie des différents comités permanents du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable Sir James Lougheed propose,

Qu'il soit résolu qu'il est expédient que le Parlement donne, et que cette Chambre donne effectivement son approbation au Traité de paix entre les alliés et puissances associées et l'Allemagne (y compris le protocole annexé) signé à Versailles le vingt-huitième jour de juin 1919, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

Après débat.

L'honorable M. Bostock propose en amendement,

Que les mots "et que cette Chambre donne effectivement" dans la première ligne et la seconde ligne de ladite motion, soient retranchés, et que les mots suivant soient ajoutés à la fin "et que cette Chambre remette le débat sur ladite résolution au seize courant.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale, elle est, sur division, adoptée.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Résolu qu'il est expédient que le Parlement donne son approbation, et que cette Chambre donne effectivement son approbation au Traité de paix entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon et la Pologne, signé à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Résolu qu'il est expédient que le Parlement donne son approbation, et que cette Chambre donne effectivement son approbation à la convention entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la France et l'Allemagne, relative à l'occupation militaire des territoires du Rhin, signée à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signée au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à deux heures et demie demain après-midi.

Le Sénat s'ajourne.